



Informations en matière de durabilité
concernant MercLan

Opportunities Bond Fund



Table des matières

Résumé	P 3
Pas d'objectif d'investissement durable	P 6
Alignement sur les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales et sur les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme Incidences négatives sur les thèmes de durabilité	
Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier	P 7
Stratégie d'investissement	P 8
Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance	
Part des investissements	P 9
Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales	P 10
Méthodologies	P 11
Sources de données et traitement	P 12
Limites de la méthodologie et des données	P 13
Due diligence	P 14
Politique d'engagement	P 15



Résumé

Le compartiment Opportunities Bond Fund (le « Compartiment ») de la sicav de droit belge MercLan relève de l'article 8 du règlement SFDR. Ce Compartiment **promeut des caractéristiques environnementales ou sociales**, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Il s'engage néanmoins à investir **au moins 10 %** de ses avoirs dans des **investissements durables** au sens de l'article 2(17) du règlement SFDR. Les 90 % restants seront investis dans des instruments faisant la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales.

Le Compartiment fait la promotion des **caractéristiques environnementales** par rapport à :

- › l'atténuation du changement climatique et l'adaptation de celui-ci (émissions de carbone, empreinte carbone des produits, financement de l'impact environnemental, vulnérabilité aux changements climatiques et opportunités écologiques/ de transition telles que les technologies propres, les bâtiments verts et les énergies renouvelables) ;
- › l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines (stress hydrique) ;
- › la transition vers une économie circulaire (approvisionnement en matières premières) ;
- › la prévention et la lutte contre la pollution (pollution et déchets, émissions toxiques et déchets, matériaux d'emballage et déchets et déchets électroniques) ;
- › la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (biodiversité et utilisation des terres).

Le Compartiment fait la promotion des **caractéristiques sociales** par rapport :

- › au travail décent, en ce compris le capital humain (gestion du travail, santé et sécurité, développement du capital humain, normes de travail sur la chaîne d'approvisionnement) ;
- › aux niveaux de vie adéquats et de bien-être pour les utilisateurs finaux, en ce compris la responsabilité des produits (sécurité et qualité des produits, sécurité chimique, protection financière du consommateur, respect de la vie privée et protection des données, investissements responsables, risques sanitaires et démographiques) ;
- › aux autres thèmes sociaux, dont l'opposition de certaines parties prenantes (approvisionnement controversé et relations communautaires) et les opportunités sociales (accès aux communications, aux finances et aux soins de santé, et opportunités en matière d'alimentation et de santé).



Les investissements durables que le Compartiment vise en partie contribuent d'une part à l'**atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci**. D'autre part, le Compartiment vise également **des investissements socialement durables**. Ceux-ci **contribuent surtout à la santé et au bien-être** à tout âge.

Il n'existe actuellement pas **de part minimum d'investissements durables conformes à la taxonomie de l'UE**.

La politique d'évaluation des pratiques en matière de **bonne gouvernance** des entreprises dans lesquelles des investissements sont réalisés se concentre sur une évaluation de : la présence de bonnes structures de gestion, les relations avec les employés, la rémunération du personnel concerné et le respect de la législation fiscale. L'analyse est subdivisée en six piliers : la qualité et l'intégrité du conseil d'administration et de la direction, la structure du conseil d'administration, la structure de propriété et les droits des actionnaires, la politique de rémunération, la fiabilité de l'audit et des rapports financiers, et la politique de gouvernance des parties prenantes.

La **stratégie d'investissement** de Opportunities Bond Fund consiste en un portefeuille à gestion active de titres cotés en bourse (principalement des obligations), ou d'autres fonds qui investissent en obligations. Elle fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales en intégrant sa politique ESG dans le processus d'investissement selon deux piliers : 1) le screening négatif et fondé sur des normes et 2) l'intégration ESG.

Pour mesurer le degré de réalisation des caractéristiques promues, le Compartiment utilise un certain nombre d'**indicateurs de durabilité**. Les principaux indicateurs environnementaux sont l'intensité carbone, les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone. Les principaux indicateurs sociaux et de gouvernance ainsi que les indicateurs pour le principe de « ne pas causer de préjudice important » consistent à exclure les entreprises ayant un statut de « fail » selon les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC Global Compact), l'exclusion d'entreprises violant les directives de l'OCDE et de diversité du conseil d'administration. Il existe également des critères pour exclure ou éviter les entreprises dont (une partie de) leur chiffre d'affaires est issue des activités suivantes : armes controversées, armes nucléaires, armes conventionnelles, armes, tabac, charbon thermique, extraction de gaz et d'huile (non)conventionnelle, production d'électricité et la pornographie, ainsi que les entreprises ayant un drapeau rouge MSCI pour controverses et les obligations d'entreprises d'émetteurs ayant un score ESG Van Lanschot Kempen inférieur à 2.

Pour **surveiller** la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, les investissements du Compartiment sont contrôlés à l'aune des critères ESG. Chaque investissement effectué par le Compartiment a subi et passé avec succès le test ESG. Pour mesurer comment les caractéristiques écologiques et sociales promues par le Compartiment sont atteintes, différentes **méthodologies** sont utilisées.



Les indicateurs des principales incidences négatives sont surveillés tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau du portefeuille. Le score Van Lanschot Kempen sert d'entrée dans l'ensemble du processus d'investissement (exclusion, intégration dans les modèles de valorisation, engagement). L'intensité en CO₂ est le principal paramètre pour les émissions de carbone et est calculée sur la base du chiffre d'affaires (intensité moyenne pondérée en CO₂).

Avant que le Compartiment n'investisse dans une obligation d'une entreprise ou d'un gouvernement, les gestionnaires de portefeuille effectuent une **due diligence** sur les risques ESG potentiels, les indicateurs des principales incidences négatives et les opportunités, ainsi que sur les éventuelles controverses passées. Pour les obligations d'État, on examine une série spécifique de critères non financiers tels que : la corruption, la liberté, le respect des traités internationaux. La due diligence ESG est intégrée dans les différentes phases du processus d'investissement (sélection de l'univers d'investissement, recherche fondamentale et gestion de portefeuille). Les spécialistes ESG discutent semestriellement de la mise en œuvre du processus ESG avec les gestionnaires de portefeuille.

En contrôlant de cette manière la qualité des données et en utilisant les données de façon cohérente, les **limites des données** indiquées ci-dessous n'ont pas d'influence sur la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

L'**engagement** est à la fois direct et indirect par le biais de groupes de collaboration internationaux. Le Compartiment rédige un rapport annuel sur les activités d'engagement qu'il a déployées.

Ce document contient de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment et sur la manière dont elles sont promues.



Pas d'objectif d'investissement durable

MercLan Opportunities Bond Fund (le « Compartiment ») fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable. Le Compartiment s'engage néanmoins à investir une partie de ses avoirs dans des investissements durables au sens de l'article 2(17) du *Sustainable Finance Disclosure Regulation* – SFDR.

Alignement sur les directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales et sur les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Les investissements durables du Compartiment sont alignés sur les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Cela se traduit dans la pratique par l'application de critères d'exclusion stricts, y compris certains indicateurs clés négatifs. Ces critères tiennent compte des normes internationales telles que : le Global Compact Framework des Nations Unies, les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et les principes pour l'investissement responsable des Nations Unies.

Incidences négatives sur les thèmes de durabilité

La part minimale d'investissements durables du Compartiment ne cause aucun préjudice significatif aux objectifs d'investissement durable écologiques ou sociaux. Le Compartiment met cela en pratique en tenant compte des principaux et autres indicateurs d'incidences négatives sur les facteurs de durabilité et en les alignant sur les lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les investissements durables que le Compartiment vise partiellement à réaliser doivent respecter les normes « do no significant harm » (DNSH) et les critères d'investissement durable, en plus de la conformité aux bonnes pratiques de gouvernance. Dans le processus d'investissement du Compartiment, un filtre est appliqué pour exclure les entreprises impliquées dans, entre autres : tous types d'armes (voir ci-dessus pour la liste complète des exclusions). De plus, les émetteurs ayant des controverses ESG très graves ainsi que les émetteurs ayant un score ESG Van Lanschot Kempen inférieur à 2 (uniquement applicable aux obligations d'entreprises) sont exclus.

La due diligence et la surveillance du Compartiment incluent, à partir de l'annexe 1 tableau 1, les indicateurs de principales incidences négatives (PAIs) 1-6 concernant les émissions de gaz à effet de serre, le PAI 7 concernant la biodiversité, le PAI 8 concernant l'eau, le PAI 9 concernant les déchets, et les PAIs 10-14 concernant les questions sociales et de personnel.

Le processus d'investissement du Compartiment a recours à une combinaison des principaux indicateurs d'incidences négatives indiqués dans ce qui précède et de mesures ESG générales pour déterminer les incidences négatives existantes et potentielles sur les facteurs de durabilité, avec un monitoring du nombre de controverses graves et très graves pour chaque objectif d'investissement. Cette large série d'indicateurs est prise en compte dans la composition du portefeuille, l'exclusion d'investissements et l'intégration ESG.



Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Compartiment fait la promotion des **caractéristiques environnementales** par rapport à :

- › l'atténuation du changement climatique et atténuation de celui-ci (émissions de carbone, empreinte carbone des produits, financement de l'impact environnemental, vulnérabilité aux changements climatiques et opportunités écologiques/ de transition telles que les technologies propres, les bâtiments verts et les énergies renouvelables) ;
- › l'utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines (stress hydrique) ;
- › la transition vers une économie circulaire (approvisionnement en matières premières) ;
- › la prévention et lutte contre la pollution (pollution et déchets, émissions toxiques et déchets, matériaux d'emballage et déchets et déchets électroniques) ;
- › la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes (biodiversité et utilisation des terres).

Le Compartiment fait la promotion des **caractéristiques sociales** par rapport :

- › au travail décent, en ce compris le capital humain (gestion du travail, santé et sécurité, développement du capital humain, normes de travail sur la chaîne d'approvisionnement) ;
- › aux niveaux de vie adéquats et bien-être pour les utilisateurs finaux, en ce compris la responsabilité des produits (sécurité et qualité des produits, sécurité chimique, protection financière du consommateur, respect de la vie privée et protection des données, investissements responsables, risques sanitaires et démographiques) ;
- › aux autres thèmes sociaux, dont l'opposition de certaines parties prenantes (approvisionnement controversé et relations communautaires) et les opportunités sociales (accès aux communications, aux finances et aux soins de santé, et opportunités en matière d'alimentation et de santé).

Aucun indice de durabilité spécifique n'est désigné comme point de référence en ce qui concerne la réalisation des caractéristiques sociales précitées.



Stratégie d'investissement

La stratégie d'investissement du Compartiment consiste en un portefeuille activement géré de titres cotés en bourse (principalement des obligations ou d'autres Compartiments investissant dans des obligations). Il promeut des caractéristiques écologiques et/ou sociales en intégrant sa politique ESG dans le processus d'investissement à travers **deux piliers** : 1) le filtrage négatif et basé sur des normes et 2) l'intégration ESG.

Le Compartiment exclut les obligations d'entreprises impliquées dans des controverses ESG très graves concernant l'impact écologique, social et/ou de gouvernance négatif de leurs activités, produits et services. Le cadre d'évaluation utilisé est celui des MSCI ESG Controversies, conçu pour être conforme aux normes internationales telles que la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies, la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et le Global Compact des Nations Unies. Le score MSCI ESG Controversies est exprimé sur une échelle de 0 à 10, où « 0 » représente la controverse la plus grave. Les entreprises signalées par un « drapeau rouge » sont impliquées dans une ou plusieurs controverses très graves et persistantes, et sont donc exclues.

Politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance

La politique d'évaluation des pratiques de bonne gouvernance des entreprises dans lesquelles des investissements sont réalisés se concentre sur une évaluation de : la présence de bonnes structures de gestion, les relations avec les employés, la rémunération du personnel concerné et le respect de la législation fiscale. L'analyse est subdivisée en **six piliers** : la qualité et l'intégrité du conseil d'administration et de la direction, la structure du conseil d'administration, la structure de propriété et les droits des actionnaires, la politique de rémunération, la fiabilité de l'audit et des rapports financiers, et la politique de gouvernance des parties prenantes.

La politique du Compartiment n'autorise pas les investissements dans des émetteurs d'obligations d'entreprises ayant un score ESG Van Lanschot Kempen inférieur à 2. De plus, les entreprises ayant un « drapeau rouge MSCI » en raison de controverses sont également exclues. De cette manière, les entreprises présentant les risques de durabilité les plus élevés, y compris celles ayant de mauvaises pratiques de gouvernance, sont évitées.

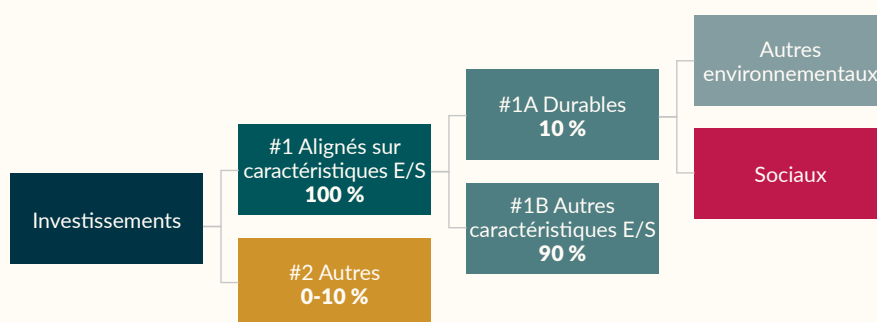
La politique du Compartiment n'autorise, en ce qui concerne les obligations d'entreprises, les investissements que dans des émetteurs ayant un score ESG Van Lanschot Kempen supérieur à 2 (voir les détails ci-dessus). En outre, les entreprises signalées par un « drapeau rouge MSCI » en matière de controverses sont également exclues. De cette manière, les entreprises présentant les risques de durabilité les plus élevés, dont une mauvaise gouvernance fait partie, sont évitées.

Les autres OPCVM et FIA dans lesquels le Compartiment investit peuvent ou non avoir leur propre politique pour l'évaluation des bonnes pratiques de gouvernance des entreprises dans lesquelles ils investissent.



Part des investissements

Le Compartiment investit dans des instruments alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales de la stratégie d'investissement, comme décrite ci-dessus. Le Compartiment détiendra au minimum 10 % de ses avoirs dans des investissements durables, au sens de l'article 2(17) du règlement SFDR, pour chaque profil d'investissement (Revenus, Défensif, Neutre, Vert et Offensif).



Les investissements durables que le Compartiment vise en partie contribuent d'une part à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci. D'autre part, le Compartiment vise également des investissements socialement durables. Ceux-ci contribuent principalement à la santé et au bien-être à tout âge. Le Compartiment ne peut détenir plus de 10 % de liquidités, auxquelles aucune garantie environnementale et sociale minimale n'est appliquée.



Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Les performances ESG du Compartiment sont contrôlées en permanence pendant toute la durée de vie du Compartiment.

Le mécanisme de contrôle interne réside principalement dans l'application et le suivi constants des critères ESG utilisés, garantissant ainsi la promotion des caractéristiques écologiques et sociales. Le screening qui aboutit à la liste des entreprises investissables, c'est-à-dire des entreprises qui répondent aux critères ESG, est effectué semestriellement. Le gestionnaire du Compartiment dispose ensuite de trois mois pour apporter les ajustements nécessaires. Le mécanisme de contrôle externe est assuré par l'audit indépendant et la certification semestriels réalisés par Forum Ethibel. Ils vérifient et certifient dans quelle mesure le Compartiment se conforme aux critères ESG imposés par son propre prospectus et d'autres documents officiels.



Méthodologies

La méthodologie utilisée pour mesurer comment les caractéristiques écologiques ou sociales promues par le produit financier sont atteintes repose sur **deux piliers** : 1) le filtrage négatif et basé sur des normes et 2) l'intégration ESG.

Les indicateurs des principales incidences négatives sont surveillés à la fois au niveau de l'émetteur et du portefeuille. La due diligence et la surveillance du Fonds incluent, conformément à l'annexe 1 tableau 1, les PAIs (Principal Adverse Impact Indicators) 1-6 concernant les émissions de gaz à effet de serre, le PAI 7 concernant la biodiversité, le PAI 8 concernant l'eau, le PAI 9 concernant les déchets, et les PAIs 10-14 concernant les questions sociales et de personnel.

L'intensité carbone du produit financier dans son ensemble est le principal paramètre pour les émissions de carbone et est calculée sur la base du chiffre d'affaires (intensité moyenne pondérée en CO₂).



Sources de données et traitement

Lors de l'évaluation de la réalisation des caractéristiques écologiques ou sociales promues par le Compartiment, des sources de données externes et des données rapportées par les entreprises elles-mêmes sont utilisées. Les principaux fournisseurs de données externes sont :

- › MSCI ESG Research, utilisé pour les notations ESG des entreprises, les données sur la gouvernance des produits, les données du Pacte mondial des Nations Unies et les données de la taxonomie de l'UE.
- › Sustainalytics, utilisé pour les notations de risque ESG et les données sur la gouvernance des produits.

Tant les données internes qu'externes sont collectées et traitées dans divers systèmes d'analyse de données (y compris FactSet, PowerBI, Tableau) et des systèmes de conformité interne (y compris Thinkfolio).

Nous voyons une valeur ajoutée dans notre propre recherche. Tout comme pour les données financières, nous prenons les données non financières comme point de départ et formons notre propre opinion à leur sujet. Pour garantir la qualité des données, nous collaborons régulièrement avec les entreprises du portefeuille et des fournisseurs externes.

Une part inconnue des données utilisées repose sur des estimations.



Limites de la méthodologie et des données

Les données ESG fournies par des parties externes ne sont pas parfaites. Une enquête de due diligence est par conséquent effectuée concernant les données utilisées dans le processus ESG du Compartiment. Pour garantir la qualité des données, une concertation peut être organisée de temps à autre avec les entreprises dans lesquelles le Compartiment investit et avec les fournisseurs de données externes. En surveillant de cette manière la qualité des données et en utilisant ces données de manière cohérente, les limites des données indiquées ci-dessous n'ont pas d'influence sur la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.

Les limites générales sont les suivantes (liste non exhaustive) :

- › **Incohérences entre fournisseurs de données.** Les notes ESG peuvent momentanément varier fortement d'un fournisseur de données à l'autre.
- › **Données incorrectes.** Les données collectées par des parties externes peuvent diverger des données publiées par l'entreprise. Cette situation peut aboutir à un dialogue avec les entreprises concernées afin de les aider à améliorer la communication d'informations, ainsi qu'à une concertation avec les fournisseurs de données pour qu'ils corrigent leurs données et en améliorent la qualité.
- › **Couverture insuffisante.** Les entreprises ne sont pas toutes suivies par les principaux fournisseurs de données ESG.
- › **Biais lié à la capitalisation boursière.** En raison de leur volonté de transparence, les grandes entreprises (selon leur capitalisation boursière) ont tendance à fournir des informations plus complètes que les petites et moyennes entreprises, qui disposent de ressources moins importantes pour le faire.
- › **Hypothèses de modélisation.** Les modèles et hypothèses de modélisation peuvent conduire à des résultats très différents lors de l'évaluation des données ESG.
- › **Omission.** Les entreprises ne communiquent pas toutes des informations aux fournisseurs de données.
- › **Caractère rétrospectif.** La plupart des données ESG sont rétrospectives. Le Compartiment encourage par conséquent les entreprises à communiquer leurs ambitions et objectifs et à les lier à la rémunération des administrateurs. En effet, cette donnée est révélatrice de la direction prise par l'entreprise.

La notation ESG de Van Lanschot Kempen présente également des limites méthodologiques. Tous les facteurs ESG ne sont pas facilement quantifiables. De plus, de nombreuses données d'entrée sont axées sur les politiques et les processus plutôt que sur les performances ESG réelles. Des efforts continus sont déployés pour améliorer ces scores ESG afin de mieux refléter les risques, opportunités et performances ESG de l'entreprise.



Due diligence

Avant d'investir dans une obligation d'une entreprise (ou d'un pays), une due diligence est effectuée sur les risques ESG potentiels, les opportunités, ainsi que les controverses antérieures possibles.

Chaque entreprise est analysée au cas par cas, en tenant compte des risques matériels dans une industrie donnée, en combinaison avec l'exposition respective aux risques, les pratiques et la divulgation de l'entreprise. Cela inclut une évaluation des bonnes pratiques de gouvernance. Les entreprises investies sont évaluées sur les aspects de gouvernance à l'aide de recherches externes et d'évaluations internes. De plus, l'exposition de l'entreprise à des controverses antérieures et les opportunités ESG futures sont examinées. Sur la base de l'analyse fondamentale ESG, une opinion est formée sur la qualité du profil ESG d'une entreprise. Des mesures de due diligence adéquates sont appliquées lors de la sélection des actifs, et ces mesures de due diligence tiennent compte des risques liés à l'ESG, car cela peut aider à améliorer les rendements ajustés au risque à long terme pour les investisseurs, conformément aux objectifs d'investissement du Compartiment.



Politique d'engagement

Le Compartiment ne pratique ni l'engagement ni le vote.

Mercier Van Lanschot
Desguinlei 50, 2018 Anvers

Tél. +32 (0)3 286 78 00
info@merciervanlanschot.be
www.merciervanlanschot.be